



**DEMANDE D'OCCUPATION PRIVATIVE
DU DOMAINE PUBLIC**

CHAQUE DEMANDE EST SOUMISE À RÉUNION AVEC L'AGENT INSTRUCTEUR

DÉLAI DE TRAITEMENT DE 4 SEMAINES MINIMUM À COMPTER DU RENDEZ-VOUS AVEC LE SERVICE. TOUTE DÉCLARATION ERRONÉE OU INCOMPLÈTE ANNULERA LE TRAITEMENT ET LE SUIVI DE LA DEMANDE D'ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le demandeur/exécutant (payeur de la redevance) :

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
N° de SIRET ou SIREN* :
***JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN EXTRAIT DE KBIS OU UNE PIÈCE D'IDENTITÉ**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code Postal : Localité :
Téléphone :
Courriel* : @

***LETTRES CAPITALES**

Le bénéficiaire :

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code Postal : Localité :
Téléphone :
Courriel* : @

***LETTRES CAPITALES**

Localisation du site concerné par la demande :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Nature de l'intervention ou des travaux :

Prolongation de l'arrêté municipal n°.....

.....
.....
.....

Date(s) et horaires :			
Début :		Fin :	
De	h	à	h
		Jour <input type="checkbox"/>	Nuit <input type="checkbox"/>
		Jour et Nuit <input type="checkbox"/>	

Surface d'occupation :			
de	m de longueur sur	m de largeur	soit m ²
de	m de longueur sur	m de largeur	soit m ²
de	m de longueur sur	m de largeur	soit m ²
Surface totale de l'occupation : m²			

Ligne aérienne de chantier provisoire :	
Longueur totale de l'occupation : ml	

Occupation de place de stationnement matérialisée* (< 15 jours) :	
Nombre de place :	

Pièces jointes à la demande (obligatoire) :	
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté doit être accompagnée d'un dossier comprenant :	
<ul style="list-style-type: none">• Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers <input type="checkbox"/>• Un schéma de signalisation et de balisage <input type="checkbox"/>• Plan de situation 1/10 ou 1/20000^{ème} <input type="checkbox"/>	

Dispositions :	
Le demandeur/exécutant s'engage à respecter les dispositions suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">• Avoir une autorisation d'urbanisme préalable,• Ne pas excéder la durée des travaux ou dans le cas contraire demander une prolongation,• Procéder à la mise en sécurité de l'installation,• Maintenir la propreté,• Eclairer l'installation de nuit, conformément aux règlements de police,• Assurer la circulation des piétons en laissant un passage réglementé et sécurisé,• Respecter l'emplacement de stationnement autorisé,• Réparer, aux frais du permissionnaire, toute dégradation du domaine public (revêtement du trottoir, reprise des bordures, des caniveaux etc...),• Prendre en permanence toutes les précautions nécessaires pour éviter tout accident dont il demeure responsable,• Etre en conformité avec la législation en vigueur,• Faire une demande écrite au service Planification Infrastructures en cas de modification de l'occupation du domaine public.• Le demandeur/exécutant devra s'acquitter des droits de voirie afférents à l'occupation du domaine public, au tarif annuel en vigueur,• Un forfait sera réclamé pour toute ouverture et suivi de dossier,• Toute fraction d'unité, de temps ou de mesure sera comptée pour un entier.	

